

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 juin 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de M. Olivier VILLETTELLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 18 juin 2026

PRESENTS : Mmes et MM Olivier VILLETTELLE – Nadine SAURA – Dominique BERNAT – Ludivine VIOLOT – Jérôme ALLAIN – Farida SEFSAF – Stéphane DESPINASSE – Viviane NEEL – Christophe FARA – Franck PATRACONE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT – Cherif BOUIMA – Delphine AUROUZE – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Patrice CHAUD – Marine BILLARD – Jean-Baptiste MERLEY – Edmond HUBE – Serge SIMON – Héléna HUBE – Karina CHAUDIER – Clara MOSNIER

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM Sylvain DUPLAY - Séverine ALLEGRA - Gérard ROUCHOUSE - Agathe CARROT - Christophe BERGERAC

PROCURATIONS :
M. Sylvain DUPLAY à Mme Nadine SAURA
Mme Séverine ALLEGRA à M. Dominique BERNAT
M. Gérard ROUCHOUSE à M. Stéphane DESPINASSE
Mme Agathe CARROT à Mme Farida SEFSAF
M. Christophe BERGERAC à M. Edmond HUBE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES : JEUNESSE – ÉCONOMIE – CITOYENNETÉ : CONVENTION ATELIERS AU COLLEGE A. BRIAND

Dans le cadre du groupe de travail jeunesse de la Convention Territoriale Globale, les communes partenaires organisent des ateliers à destination des collégiens, sur la thématique « addictions et hygiène de vie » afin de sensibiliser les jeunes et de les amener à s'interroger sur leurs pratiques.

Ces ateliers se tiendront au sein du collège Aristide Briand de Terrenoire, au second semestre 2026, et sur le temps de la pause méridienne.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Sensibiliser les jeunes sur des questions de vie quotidienne et les amener à s'interroger sur leurs pratiques.
- Utiliser l'outil ludique pour capter leur attention et transmettre des messages.
- Permettre aux jeunes d'identifier des structures ressources vers lesquelles ils peuvent se tourner en cas de difficulté ou pour poser leurs questions.

La convention annexée à la délibération a pour objet l'organisation des ateliers entre les trois communes, notamment la répartition des coûts entre elles, et ce en trois parts égales en fonction du bilan financier établi après la manifestation. Le budget prévisionnel estime notre participation à 750 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1111-2,
Vu la délibération n°2025-074 du 2 avril 2025 portant approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et les communes de St-Jean-Bonnefonds et de La Talaudière,
Vu la convention ci-annexée .

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

Sorbiers , le 7 juillet 2026

Le Maire,

Olivier VILLETTELLE



La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260624-del2026-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026